

**Syndicat
interprofessionnel
de travailleuses
et travailleurs**

16, Chaudronniers - case 3287 - 1211 Genève 3
téléphone : 022 818 03 00 - fax : 022 818 03 99
www.sit-syndicat.ch - e-mail : sit@sit-syndicat.ch

Genève, le 21 septembre 2009

Monsieur David Hiler
Président du Conseil d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
CP 3964
1211 Genève 3

Concerne : Travail au noir

Monsieur le Président,

Le SIT a appris par la presse qu'un certain nombre d'établissements de l'hôtellerie-restauration avait fait l'objet de contrôles de l'OCIRT dans le cadre de la lutte contre le travail au noir. D'après les informations de la presse, confirmées par les employé-e-s et les employeurs concerné-e-s, les travailleurs-euses contrôlé-e-s seraient, en majorité, déclaré-e-s aux assurances sociales. Il ne s'agit donc pas réellement de travail au noir.

Pour le SIT, il n'y a pas là confusion de journalistes mais clairement une opération médiatique en période préélectorale. La confusion entretenue ainsi entre travail "au gris" et travail au noir est non seulement extrêmement dommageable pour la lutte contre le travail non déclaré, mais elle constitue, de fait, une rupture des engagements du Conseil d'État de ne pas se livrer à une chasse aux travailleurs-euses clandestin-e-s déclaré-e-s.

Ce "coup d'éclat" de l'OCIRT ne peut avoir comme conséquence que le renvoi dans l'illégalité de nombre de salarié-e-s déclaré-e-s et en cours de régularisation de leur statut de résidence. Et de compromettre gravement la démarche cantonale concernant la régularisation collective des "sans-papiers". La réaction des organisations patronales du secteur est à ce titre révélatrice. Les employeurs ne comprennent pas pourquoi ils se voient amendés pour des salarié-e-s déclaré-e-s aux assurances sociales et payé-e-s parfois au-dessus des salaires conventionnels.

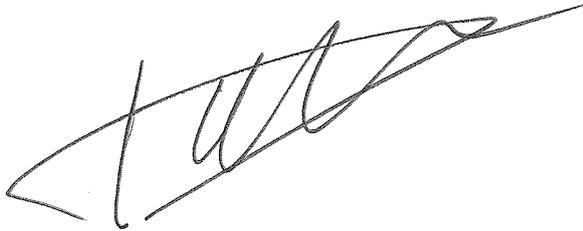
Du point de vue du SIT, nous déplorons au contraire qu'il n'y ait pas de véritable chasse au travail au noir de la part des services concernés. Nous avons eu à plusieurs reprises à dénoncer auprès du DSE, voire auprès du Procureur général, de véritables situations de travail au noir sans avoir aucune réponse, ni aucun suivi du département. Le SIT se demande s'il s'agit d'un changement radical de la position du Conseil d'État par rapport au consensus trouvé entre les autorités cantonales, les organisations syndicales et patronales, et la quasi-totalité des partis politiques de ce canton. Pour rappel, ce consensus vise à faire correspondre la réalité

économique et sociale de beaucoup de secteurs d'activités de ce canton avec les exigences légales en matière de permis de séjour; tout en luttant contre le véritable travail au noir.

Le SIT demande donc au Conseil d'État une rencontre dans les délais les plus brefs, en y associant l'ensemble des organisations patronales et syndicales de ce canton, afin que les garanties qui ont été données en 2007 par votre Conseil (pas de chasse aux clandestin-e-s déclaré-e-s) soient réaffirmées.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé Pichelin
co-secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HP', written over a horizontal line.

Thierry Horner
secrétaire syndical

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TH', written over a horizontal line.